

N° 2022-196

OBJET :

ZAE de Richebourg – Demande de
prorogation des durées de portage
par l'EPF74

L'an deux mil vingt-deux, le 13 décembre, le conseil communautaire de la Communauté de Communes du Haut-Chablais, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à Bellevaux, sous la présidence de Monsieur Fabien TROMBERT.

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 30

Date de convocation du conseil communautaire : 7 décembre 2022

Présents :

Mmes MARULLAZ Aube, VERMANT Rebecca, COTTET Sophie, MARTEL Mirielle, BERNAZ Célia, TRABICHET Yannick, MUFFAT Sophie et GRENAT Maryse.

MM. TROMBERT Fabien, DUPIEUX Gilbert, VINET Philippe, VUAGNOUX Jean-Louis, REY Emmanuel, DENNÉ Jean-Claude, MUFFAT Michel, GIROD Jean-Marc, VUATTOUX Rémy, MENOUD Jean-François, HAUTEVILLE Laurent, MORAND Jean-Claude et LOMBARD Gérard.

Résultat du vote :

votants :.....25
pour :.....25
contre :.....00
abstention :.....00

Procurations ont été données :

- par Manuelle BUET à Gilbert DUPIEUX,
- par Élisabeth ANTHONIOZ-TAVERNIER à Yannick TRABICHET,
- par Jean-François MUFFAT à Fabien TROMBERT,
- par Alain DEGENEVE à Rémy VUATTOUX.

Monsieur Gérard LOMBARD a été élu secrétaire de séance.

Monsieur le Président rappelle aux membres du conseil communautaire le projet d'aménagement de la future ZAE de Richebourg sur la commune du Biot et qu'une convention de portage foncier a été signée avec l'Etablissement Public Foncier de Haute-Savoie le 28 octobre 2019. Dans le cadre cette convention, l'EPF74 a déjà acquis, pour le compte de la CCHC, 4 parcelles sur la base d'un portage sur 4 ans à terme qui arrive à échéance en 2023 pour une de ces parcelles, et en 2024 pour les 3 autres.

Le PPI 2019-2023 de l'EPF74 autorisant dans ses thématiques des portages avec remboursements à terme jusqu'à 8 ans, ou par annuités dans la limite de 25 ans (durée du 1^{er} portage inclus), il propose de proroger les portages en cours jusqu'à 2044.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,

- **à l'unanimité,**
- **demande** au Conseil d'Administration de l'EPF74 la prorogation jusqu'en 2044 des portages en cours sur la future ZAE de Richebourg au Biot, avec un taux de portage de 1,70 % pour l'ensemble du programme,
- **demande** à ce que les autres portages à venir soient conclus également jusqu'à 2044 pour les autres parcelles en cours d'acquisition par l'EPF74 sur cette zone, avec un taux de portage de 1,70 % également,
- **charge** Monsieur le Président, ou son représentant, des différentes formalités à accomplir.

CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE

Reçu en Préfecture

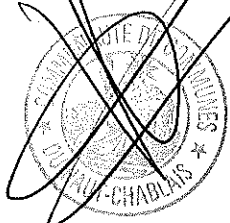
Le :

Publié ou notifié

Le :

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ LES JOURS, MOIS ET AN QUE DESSUS
POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME

Le Président
Fabien TROMBERT



Le secrétaire de séance
Gérald LOMBARD

